



Original : français

N° : ICC-01/14-01/18

Date : 27 août 2020

LA CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE V

Composée comme suit:

M. le juge Bertram Schmitt, juge unique

M. le Juge Péter Kovács

M. le Juge Chang-ho Chung

SITUATION EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE II

AFFAIRE

LE PROCUREUR c. ALFRED YEKATOM ET PATRICE ÉDOUARD NGAÏSSONA

Public

Avec Annexe I publique, Annexe II confidentielle et expurgée publique

**Transmission des réponses de la Belgique et des Pays-Bas concernant la demande
de mise en liberté provisoire de M. Alfred Yekatom**

Origine : Greffier

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda
M. James Stewart
M. Kweku Vanderpuye

Le conseil d'Alfred Yekatom

Me Mylène Dimitri
Me Peter Robinson

**Le conseil de Patrice-Édouard
Ngaïssona**

Me Geert-Jan Alexander Knoops

Les représentants légaux des victimes

Me Abdou Dangabo Moussa
Me Elisabeth Rabesandratana
Me Yaré Fall
Me Marie-Edith Douzima-Lawson
Mme Paolina Massidda
M. Dmytro Suprun

**Les représentants légaux des
demandeurs**

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Les représentants des États

Le Royaume de Belgique
Le Royaume des Pays-Bas

**Le Bureau du conseil public pour la
Défense**

GREFFE

Le Greffier

M. Peter Lewis

La Section d'appui aux conseils

**La Division d'aide aux victimes et aux
témoins**

La Section de la détention

**La Section de la participation des
victimes et des réparations**

Autres

I. Introduction

1. En exécution de l'Ordonnance du Juge unique de la Chambre de première instance V en date du 29 juillet 2020 (« l'Ordonnance ») invitant le Royaume de Belgique (« la Belgique ») et le Royaume des Pays-Bas (« les Pays-Bas ») à présenter leurs éventuelles observations sur la requête de la Défense de M. Alfred Yekatom aux fins de mise en liberté provisoire sur le territoire belge,¹ et conformément aux règles 13(1) et 176(2) du Règlement de procédure et de preuve et à la norme 51 du Règlement de la Cour, le Greffe transmet, en annexe à ce rapport, les observations de la Belgique et une note verbale des Pays-Bas, toutes deux datées du 24 août 2020.

II – Historique de la procédure

2. Il est rappelé que dans son Ordonnance, le Juge unique de la Chambre de première instance V (« le Juge unique ») a invité les autorités belges et néerlandaises à soumettre leurs observations sur la mise en liberté provisoire d'Alfred Yekatom au plus tard le 19 août 2020.
3. S'agissant des Pays-Bas, le Juge unique a précisé avoir pris acte de leurs observations formulées lors de la première demande de mise en liberté de M. Yekatom en République centrafricaine, et les a invités, s'ils souhaitent formuler de nouvelles observations, à le faire dans ce délai.²
4. S'agissant de la Belgique, le Juge unique lui a accordé, dans une décision rendue le 11 août 2020,³ une prolongation du délai, jusqu'au 4 septembre 2020,

¹ Chambre de première instance V, « Ordonnance invitant les États concernés à présenter des observations sur la mise en liberté provisoire d'Alfred Yekatom », 29 juillet 2020, ICC-01/14-01/18-608-tFRA.

² Voir le para. 4 de l'Ordonnance visée à la note de bas de page 1.

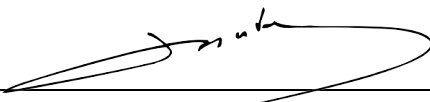
³ Chambre de première instance V, « Décision relative à la demande de prorogation de délai présentée par le Royaume de Belgique », 11 août 2020, ICC-01/14-01/18-621-tFRA.

pour soumettre ses observations sur la requête de la Défense d'Alfred Yekatom aux fins de mise en liberté provisoire.

II. Classification

5. Conformément à la norme 23-1 bis du Règlement de la Cour, la note verbale des Pays-Bas est confidentielle conformément à la demande de ses représentants. Une version publique expurgée est également annexée au présent rapport.

Le Greffe transmet par le présent rapport en Annexe I les observations de la Belgique et en Annexe II la note verbale des Pays-Bas dans sa version confidentielle et publique expurgée.



Marc Dubuisson, Directeur de la Direction des services judiciaires
au nom de
Peter Lewis, Greffier

Fait le 27 août 2020

À La Haye, Pays-Bas